

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 25 septembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 5 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 25 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2025_09_25_04	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Contrat de maintenance de l'installation de chauffage (pompe à chaleur) du bâtiment cure

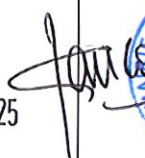
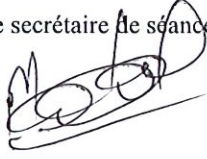
Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de passer un contrat d'entretien annuel pour l'installation de chauffage (pompe à chaleur) du bâtiment cure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **DECIDE** de confier à l'entreprise ACTIV'ENERGY (74350 Villy-le-Pelloux) le contrat annuel d'entretien de l'installation de chauffage du bâtiment cure pour un coût annuel révisable de 375.00 € H.T. soit 450.00 € T.T.C. à raison d'une visite annuelle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 29 septembre 2025 De sa publication : 29 SEP. 2025 Et de sa mise en ligne le : 01 OCT. 2025	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 25 septembre 2025 Le Maire   Le secrétaire de séance,  Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL
---	---



COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 074-217400860-20250925-D_2025_09_25_04-DE

